

# AVIS PUBLIC



Rivière-des-Prairies  
Pointe-aux-Trembles

**Montréal**

## ENTRÉES EN VIGUEUR

**AVIS EST DONNÉ QUE** lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 2 juillet 2025, le conseil d'arrondissement a adopté les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-001-C, OCA25-(P-1)-001-C, OCA25-(P-3)-001-C, OCA25-(RCA22-30105)-001-C et OCA25-(RCA09-Z01)-001-C**

Ces ordonnances permettent la fermeture de rues, l'affichage, la vente d'articles promotionnels, de nourriture et de boissons alcoolisées ou non, ainsi que la consommation de boissons alcoolisées, de même que le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, le tout selon les sites et les horaires des événements identifiés dans l'édition de la Programmation des événements publics dans l'arrondissement, pour l'année 2025.

---

### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-010**

Cette ordonnance abroge l'ordonnance numéro OCA21-(C-4.1)-007 et autorise le retrait de la signalisation de stationnement pour personnes à mobilité réduite situé près du 540, 26e Avenue.

---

### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(C-4.1)-012**

Cette ordonnance établit la mise en place d'une zone scolaire d'une longueur d'environ 320 mètres, sur la rue Sherbrooke Est, devant l'école Le Tournesol et l'école secondaire de la Pointe-aux-Trembles, et d'y réduire la limite de vitesse à 30 km/h de 7 h à 17 h, du lundi au vendredi, de septembre à juin.

---

### **ORDONNANCE NUMÉRO OCA25-(RCA24-30124)-002**

Cette ordonnance autorise la modification de l'annexe B du règlement numéro RCA24-30124, afin d'ajouter les organismes à but non lucratif « Impulsion-Travail » et « Association des gens d'affaires de Pointe-aux-Trembles-Montréal-Est » pour la période du 2 juillet 2025 au 31 décembre 2028 et le retrait de l'organisme « Association des commerçants et des professionnels du Vieux-Pointe-aux-Trembles », à compter du 2 juillet 2025.

---

**PRENEZ AVIS QUE** ces ordonnances entrent en vigueur conformément à la loi

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ces documents dans les bureaux Accès Montréal de l'arrondissement, soit à Pointe-aux-Trembles, à la Maison du citoyen située au 12090, rue Notre-Dame Est ou à Rivière-des-Prairies, au 8910, boulevard Maurice-Duplessis, aux heures régulières d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30. Les ordonnances peuvent également être consultées en tout temps sur le site Web de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 3 juillet 2025

Le secrétaire d'arrondissement  
Joseph Araj